

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL

Département du Calvados

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND

L'an **deux mil vingt trois, le douze décembre**, à **17h30**, le Conseil syndical du **SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU D'HEULAND**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François LEBRUN**.

Étaient présents : M. NAIMI Gérard, M. CHIROT Bertrand, Mme BESSON Marie-Louise (17h49), Mme BEAUFILS Michèle, M. VAUVARIN Jean, M. TOMASINO François, M. LAROUSSERIE Alain, M. LEBRUN François, M. MOISSON Denis, Mme DUBOS Annie, M. CACHARD Jean-Christophe, Mme NICOLLE Sylvie, Mme BAGOT Nathalie, Mme POUCHIN Odette, M. HORENT François.

Suppléants présents : M. COLIN Olivier.

Étaient absents excusés : M. BEAUFILS Jean-Marc, Mme MOURNAUD Aurélie, M. LELOUP Denis, Mme MASSIEU Chantal, M. LEMANISSIER Cédric, M. MAILLY Jacques, Mme FLEURY Sylvia.

Étaient absents non excusés : M. TARGAT Benoit, M. FAUVEL Christophe, M. MAUGARD Thomas, M. DESMEULLES Gérard, M. ZARROURI Mostafa, M. PEDRONO François.

Procurations : M. LEMANISSIER Cédric en faveur de M. LEBRUN François, M. MAILLY Jacques en faveur de M. LAROUSSERIE Alain.

Secrétaire : Mme Annie DUBOS.

Assistaient également : Madame MATEO, secrétaire du SMPH et Monsieur LEFRANCOIS responsable du service des eaux, Madame DUBREUIL du cabinet Damona

Ordre du jour :

01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2023

02 - DECISIONS DU PRESIDENT

03 - PROGRAMME DES TRAVAUX 2023

04 - MODIFICATION DU BUDGET 2023 n°4

05 - EXAMEN D'UNE PROPOSITION DE CONVENTION AVEC ENEDIS

06 - CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

07 - INFORMATION SUR L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR LES 3 ENTITES, MAIRIE DE DIVES-SUR-MER, MAIRIE DE HOULGATE ET SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE HEULAND

INFORMATION : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2023, après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 5 octobre 2023

Monsieur le Président rappelle que Madame Dubos avait demandé de vérifier auprès des services de la trésorerie s'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération pour les provisions de créances douteuses. Donc après vérification il s'agit bien d'une décision du Président.

INFORMATION : DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément à l'article L. 21 22 – 22 du code général des collectivités territoriales, et à la délibération du conseil syndical du 28 juillet 2020 portant délégation à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du conseil syndical du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-031 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 28 février 2023, approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

VU la délibération en date du 28 février 2023, votant le Compte de gestion de l'exercice 2022 ;

VU la délibération en date du 28 février 2023, adoptant l'affectation de résultat de l'exercice 2022 ;

VU la délibération en date du **28 juillet 2020**, portant délégation de pouvoir au Président ;

VU la délibération en date du 18 avril 2023, adoptant le programme des travaux 2023, annule et remplace,

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical la modification du programme de travaux pour le Syndicat pour l'année 2023 (joint en annexe). Il propose au Conseil Syndical de valider celui-ci.

(Montants estimatifs – crédits votés par le Conseil Syndical)

travaux Investissement	imputation	RAR 2022	crédits janvier 2023	crédits décembre 2023	Total au budget
schéma directeur et étude	2031	5 953,00 €	- €		5 953,00 €
étude	2031		2 000,00 €		2 000,00 €
Etude AAC	2031	62 771,00 €	59 890,00 €		122 661,00 €
Régularisation servitude Expropriation	2031		50 000,00 €		50 000,00 €
Etude PGSSE	2031		30 000,00 €		30 000,00 €
Etude diagnostique CVM	2031		150 000,00 €	- 18 900,00 €	131 100,00 €
logiciel comptable	2051		200,00 €		200,00 €
Clôtures de la Cour aux	2128		7 000,00 €		7 000,00 €
Alarme anti intrusion cour aux lièvres et portes	2135		5 000,00 €		5 000,00 €
stations	2135		3 000,00 €		3 000,00 €
réservoir de protection foudre	2135		1 589,00 €		1 589,00 €
Achat d'un PC portable	2183		1 400,00 €		1 400,00 €
Sectorisation	2315		100 000,00 €		100 000,00 €
GRANGUES chemin de l'église	2315		85 000,00 €		80 000,00 €
hydraulique de la cour aux lièvres	2315		5 000,00 €		5 000,00 €
Electricité de la cour aux lièvres	2315		5 000,00 €		5 000,00 €
Pompe n° 1 de ST ortaire	2315		2 000,00 €	18 900,00 €	20 900,00 €
Canalisation de Danestal	2315		30 000,00 €		30 000,00 €
Auberville chemin de l'Eglise	2315		- €		50 000,00 €
Accord cadre à bon commandes Branchement et caractères urgent	21531	8 433,00 €	90 000,00 €		98 433,00 €
Compteur	21531	11 500,00 €	20 000,00 €		31 500,00 €
Pièces réseaux	21531	6 761,00 €	20 000,00 €		26 761,00 €
Total		95 418,00 €	667 079,00 €	- €	807 497,00 €

travaux Fonctionnement	imputation	rattachement 2022	crédits 2023	Total au budget	exécuté
Site internet	6238	2988	0	2988	2 988,00
Servitude de passage demande arrêt Préfecture	604	0	6500	6500	
Convention NCPA infoma	604		1500	1500	
Etude fusion	617		10 000	10000	
Total		2988	18000	20988	2 988,00

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de valider le programme de travaux pour l'année 2023 tel que présenté ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à préparer les dossiers de consultations et prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services y compris tous les avenants éventuels concernés par la délibération de délégation de pouvoir du 28 juillet 2020 ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à solliciter Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau ainsi qu'à Monsieur le Président du Département pour toute subvention éventuelle, relative aux présents travaux ;
- AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président ou au Vice-Président pour signer tous documents afférents à la présente délibération ;
- DIT que les présents travaux seront imputés en section d'Investissement du Budget de l'exercice 2023.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2023-032 : MODIFICATION DU BUDGET 2023 n°4

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49,

VU la délibération en date du 28 février 2023, approuvant le budget primitif 2023

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une modification du budget afin de pouvoir provisionner le remplacement de la pompe de Saint Ortaire.

Monsieur le Président propose au conseil syndical la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapt 23 : article 2315 : Immo corp. : + 18 900 €

Chapt 20 : article 2031 : Frais d'Etude : -18 900 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 4 au Budget de l'Exercice 2023 proposée ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents afférents à la présente décision.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : EXAMEN D'UNE PROPOSITION DE CONVENTION AVEC ENEDIS

Monsieur le Président rappelle au Conseil que lors de la réunion du 20 juin avait été votée la résiliation de la convention ENEDIS et ce afin de la renégocier. Cependant malgré plusieurs relances ENEDIS n'a fait un retour de proposition qu'hier soir. Monsieur le Président présente des demandes d'ENEDIS et demande l'avis du conseil.

Monsieur TOMASINO s'étonne que ENEDIS ait un accès libre car il est quand même dans un secteur protégé même s'il n'a pas besoin d'avoir accès au château d'eau. Ils rentrent quand même dans un secteur protégé via le plan Vigipirate sans que l'on n'ait aucune vue, aucun regard là-dessus, cela il faudrait le dénoncer. Je pense qu'il faut rester ferme sur

ce qui avait été proposé via notre Conseil. Le but ce n'est pas non plus de les pénaliser et de mettre en péril un service public. On a un devoir par rapport à ça, déjà par rapport à la sécurité. Ils pensent qu'ils sont aux mêmes loges que tout le monde. On a le devoir de faire respecter la sécurité au regard de ce plan Vigipirate. Quant au renouvellement tacite je ne suis pas pour.

Monsieur NAIMI est contre la redevance tacite et pour la redevance que nous avons étudiée, car nous ne sommes pas demandeurs, c'est eux qui sont les demandeurs.

Monsieur COLIN précise qu'il y a malgré tout un avantage, cela va leur coûter plus cher de démontrer que d'accepter nos doléances.

Monsieur LAROUSSERIE précise que sur ce pylône il y a d'autres antennes. Il précise que l'on ne sait toujours pas à qui appartient ce pylône, car ENEDIS n'a pas donné de réponse sur ce sujet. Ensuite, il y a une autre antenne, si demain ils doivent démonter leur installation l'autre antenne en subira aussi les conséquences. Je ne vois pas comment cela peut s'organiser au vu des autres opérateurs. Cela risque d'entraîner des complications. Le but ce n'est pas que cette situation se bloque il y a aussi une notion d'utilité publique. Je pense qu'à partir de là il faut trouver un compromis pour sortir de cette situation. Il est vrai que l'on est face à ENEDIS, une grosse société qui a son propre service juridique et qui met du temps à analyser nos requêtes afin de respecter les délais. Ce qui fait qu'aujourd'hui on devait prendre une décision qui est mise à mal par les revendications qui sont faites par les services juridiques d'ENEDIS à la dernière minute.

Monsieur NAIMI explique qu'il est d'accord avec les propos de Monsieur Larousserie mais ils entrent sur un terrain dont ils ne sont pas les maîtres donc ils doivent nous avertir. Ce n'est pas parce qu'ils ont accès qu'ils peuvent monter toutes les antennes qu'ils veulent, il faut quand même une certaine surveillance.

Monsieur le Président explique que de toute façon, dès qu'il y a une modification sur l'antenne c'est obligatoire qu'ils nous préviennent, afin que l'on puisse donner notre aval sur le dossier. Là-dessus il n'y a aucun problème. D'après les propos qui ont été tenus par ENEDIS ils n'interviennent jamais sur l'antenne, uniquement dans leur local qui est au pied du château d'eau. Monsieur le Président n'est pas contre le fait qu'on reste ferme. Il est prêt à proposer à ENEDIS un loyer de 6000 € mais en retirant les frais d'accès sans reconduction tacite du moins sans augmentation d'une année sur l'autre.

Monsieur NAIMI précise qu'ils ne seront pas contents s'il y a une révision au bout de X années.

Monsieur le Président précise que cela était prévu au bout de 6 ans. Il indique qu'Enedis a proposé une indexation sur l'indice de la consommation et nous on propose plutôt une augmentation de 2 % par an. Est-ce qu'on peut se baser là-dessus pour faire cette proposition ?

Monsieur TOMASINO souhaite que l'on profite de l'occasion pour essayer de savoir qui est propriétaire de chaque installation. Nous sommes en position de force c'est vrai qu'on a une obligation morale à ce niveau-là mais à partir de là il faut acter avec une certaine fermeté.

Monsieur COLIN trouve que 2 % c'est bien mais comme nous sommes dans une zone de non-inflation aujourd'hui je voudrais rappeler qu'on est peut-être à 5 on ne sait pas exactement. Il pense que c'est peut-être une bonne idée de se caler sur l'indice de la consommation.

Monsieur le Président note qu'il est vraiment compliqué d'avoir un interlocuteur. On les a rencontrés au mois de juillet. La proposition de convention a été faite fin septembre et que malgré toutes les relances de notre avocate, ils nous ont fait un retour que la veille au soir.

Monsieur LAROUSSERIE précise qu'ENEDIS possède un local technique au sol et qu'il y a l'antenne au-dessus du château d'eau. La boîte à clé permet seulement l'accès aux installations du local technique. Mais pour accéder au château d'eau, ils ont besoin d'une autorisation de c'est Madame MATEO qui gère cette partie-là.

Monsieur TOMASINO précise que l'on est quand même dans l'enceinte du château.

Monsieur CHIROT demande combien il y a d'antennes actuellement sur ce mât.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a actuellement que Bouygues qui est géré par INFRACOS.

Monsieur CHIROT pense qu'ENEDIS doit recevoir une redevance de la part de l'opérateur pour l'occupation du mât donc au niveau tarif on est bien.

INFORMATION : CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Président rappelle au Conseil que depuis le 29 juillet 2022 les communes doivent avoir un conseiller municipal correspondant incendie et secours. Il demande donc qui est leur représentant ?

INFORMATION : INFORMATION SUR L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUR LES 3 ENTITES, MAIRIE DE DIVES-SUR-MER, MAIRIE DE HOULGATE ET SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE HEULAND

Monsieur le Président fait le point sur le marché et laisse la parole à Madame DUBREUIL du cabinet Damona. Madame Dubreuil présente au conseil la mission qui va être réalisée.

Madame BESSON précise que l'année 2026 sera l'année des élections municipales.

Monsieur le Président confirme, et répond que cependant il faut se préparer avant.

Madame BESSON précise que l'harmonisation tarifaire l'inquiète un peu.

Monsieur TOMASINO pense que l'on sera privilégié dans cette harmonisation tarifaire et les communes comme Houlgate et Dives seront sûrement plus pénalisées que nous.

Monsieur Colin explique que pour lui ce qui est important ce n'est pas le prix mais le pourquoi. Il précise qu'on a au moins une vision commune, la régie qui est pour lui essentielle. On veut une régie mais on veut nous-mêmes la contrôler et l'organiser. Même si on peut ne pas être d'accord sur le prix, soyons au moins d'accord sur la qualité de notre régie. Il est horrifié par l'idée d'une DSP. Il explique au Conseil quelles sont les conséquences d'une DSP: droit, devoir et prise de risque. Il n'apprécie pas beaucoup la prise de risque pour la commune. Il va falloir sacrément réfléchir sur le contrat que l'on aura avec la communauté de communes. Au-delà du prix, si cela se passe mal ça veut dire que c'est la commune qui paye. Il considère que l'eau c'est la problématique de demain. Quand il voit ce qui se passe dans le virois, dans le bayeusain, il rappelle qu'il a parlé au Conseil du problème de chlorure de vinyle de monomère. Il n'a pas envie que les uns les autres, allions porter les bouteilles d'eau aux habitants. C'est cela le danger. Quand il voit un syndicat comme Putot Dozulé, il ne souhaite pas qu'il reste tout seul dans leur coin. Il faut avoir une vraie vision de territoire. Aujourd'hui, il s'aperçoit que pour un maillage avec la commune de Dives il faut passer par le SMPH. L'objectif est de pouvoir s'entraider facilement. Il rappelle que s'il n'y avait pas eu la vision régaliennne du département sur l'eau il n'y aurait pas le Nord Pays d'Auge. Il rappelle qu'à Dives le tarif est extrêmement bas, qu'à Houlgate il est moyen et au syndicat il est élevé. En général on harmonise par le bas, pas par le haut. C'est tout ça qu'il faut avoir à l'esprit. Aujourd'hui son objectif est de conserver les acquis, et le savoir-faire que nous avons ainsi que la volonté absolue de conserver la régie. Il rappelle qu'en temps que conseiller communautaire en charge de l'eau, aujourd'hui la communauté de communes n'est pas dans l'idée d'absorber l'eau potable. Demain à la nouvelle mandature cela sera dans ses nouvelles compétences nous avons tout intérêt à préparer ensemble ce passage pour que cela soit sur un plateau d'argent et que la nouvelle communauté de communes dise ils ont bien bossé, ils s'entendent, et en plus c'est une régie, on n'y touche pas. On ne va pas toucher aux personnels et on ne va pas toucher à la définition politique au sens de Socrate de la vision que nous avons, c'est ça que je défends.

Monsieur le Président répond qu'on est d'accord sur le fait que ce soit la régie qui nous unit. Nous travaillons en très bonne collaboration avec Houlgate. Dives souhaite rester en régie donc se joint à nous. Si Putot Dozulé qui est aussi en régie n'est pas là aujourd'hui, ce n'est vraiment pas de notre fait. C'est leur choix personnel. Je suis le premier à regretter qu'il n'ait pas intégré l'étude.

Monsieur Colin reprend la parole pour approuver les propos du Président et précise qu'aujourd'hui cela fait peur à tout le monde. Il revient sur la DSP et précise qu'il n'aimerait pas avoir à supporter le risque.

Madame Dubreuil précise que la communauté de communes reste compétente néanmoins sur les risques d'exploitation ce sera la commune qui sera en priorité responsable, après il y a quand même un partage comme pour toute délégation. Mais on parle réellement d'une délégation de compétence, on délègue réellement un service. C'est pour cela que je vous ai dit qu'on pouvait faire la comparaison. Cet aménagement, il a été amené dans la dernière modification de la loi 3 DS parce que les communes voulaient rester compétentes en matière d'eau et d'assainissement. Donc c'est ce que le législateur a proposé pour que l'exploitation perdure à l'échelle de la commune mais que la communauté de communes ne perde pas le transfert de la compétence. Après, les conventions ça se discute entre la communauté de communes et la commune. On peut y indiquer tout ce que l'on souhaite.

Monsieur Colin répond qu'il est tout à fait d'accord avec elle, il faudra qu'il y ait un contrat pour nos successeurs. On a intérêt à bien regarder ce qui sera mis dedans parce que c'est l'entité qui doit garder la compétence. L'eau doit être organisée par les départements et derrière le bras armé ça doit être la communauté de communes, mais qui délègue à ceux qui savent faire l'exploitation.

Monsieur Larousserie précise que l'eau est une ressource naturelle. Il pense qu'il faut savoir la partager. Le fait de pouvoir se regrouper permet justement de créer des liens et des interconnexions qui répondront dans le futur à des crises qui seront de plus en plus fréquentes. Il pense qu'il y a aussi un souci de représentativité. Il pense qu'aujourd'hui on doit fournir en qualité et en quantité l'eau potable à la ferme la plus éloignée qu'elle soit au fin fond de la campagne comme jusqu'aux infrastructures les plus luxueuses qui sont urbanisées dans les plus grandes villes. Il pense que c'est un point aussi important que toutes les petites communes soient représentées. Si on n'a pas cette représentativité, il pense qu'il y a un risque d'y avoir des écarts qui se creusent demain, car l'eau c'est quand même quelque chose d'à part. Il compare l'eau à l'air. Tout le monde a le droit de respirer la même air. On n'a pas le droit de dire qu'une collectivité a le droit à tant de voix et une autre tant de voix parce qu'elle est un peu plus importante. Ce n'est pas parce qu'elle a moins de voix qu'elle ne doit pas respirer un air sain, comme boire une eau potable. Il pense que cette représentativité au sein de ce rapprochement est un point qui est primordial. Ce rapprochement, il est utile, il est nécessaire avec des valeurs auxquelles il ne faut pas déroger.

Monsieur NAIMI espère que les coûts d'exploitation n'exploseront pas.

Monsieur LAROUSSERIE répond que l'eau aujourd'hui est un bien qui est relativement peu cher. Il est vrai que pour les syndicats la seule ressource financière c'est la vente de l'eau. Si on veut garder un prix de l'eau qui soit le plus accessible possible, il faudrait que l'on ait un accompagnement financier. On a déjà aujourd'hui l'agence de l'eau mais compte tenu de certaines situations il se pourrait qu'on ait besoin d'une aide complémentaire.

Monsieur COLIN précise qu'aujourd'hui il n'y a que l'agence de l'eau pour nous subventionner. On est dans le 11e programme, demain le 12e arrive. Aujourd'hui c'est le seul endroit où nous aurons de l'argent. Jamais l'État ne viendra nous aider à faire quoi que ce soit. Dans les 30 ans à venir tu verras on ne manquera pas d'eau. Par contre on a le devoir d'imaginer entre nous, de nous soutenir et peut-être d'avoir une vraie vision sur un territoire plus loin à allant par exemple vers Saint Samson qui fait partie de notre territoire. C'est sur notre territoire qu'il faudra être empathique avec les autres

communes. Quand tu parles de la représentativité c'est le bout du chemin quand on aura fait le reste on s'expliquera sur la représentativité. Mais cette représentativité c'est le cabinet qui donnera des idées et qui nous donnera des indications c'est pas la primauté.

Monsieur LAROUSSERIE rejoint Monsieur Colin sur ce point car le syndicat est né en 1967 et il pense que depuis le syndicat a fait ses preuves. Il pense que tous les abonnés du syndicat sont satisfaits. Il pense que les services techniques de la ville de Houlgate qui travaillent tous les jours sur le syndicat le prouvent.

Monsieur TOMASINO pense que la mutualisation va nous permettre d'absorber la nouvelle problématique, le mètre cube social. Et pour faire face notamment à tous ces impayés. Ce sont des discussions sérieuses et on n'en connaît pas encore le volume. Il faut aussi s'y préparer d'une manière ou d'une autre

Monsieur COLIN précise qu'en 2015 il a effectué une étude sur le secteur qui met en évidence que 80 % des foyers non pas 2000 € par mois pour une famille sédentaire de 4 personnes. Aujourd'hui on pense que ce territoire est riche mais en fait il souffre autant qu'ailleurs. Naturellement on a un beau bassin d'emploi mais on a aussi la contrepartie des avantages des résidences secondaire. On a une cherté du terrain, on a un certain nombre de désavantages. Je ne suis pas inquiet pour que tout le monde ait de l'eau mais je suis plus inquiet que tout le monde ait de l'eau en payant. On aura un devoir de solidarité.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Président, M. François LEBRUN

Signature Mme Annie DUBOS.